

**BOSCH**

Des technologies pour la vie

VitaBar,

les bienfaits des fruits et légumes
dans de savoureux jus faits maison !



20% remboursés

pour l'achat d'un **appareil à jus**
ou d'un **blender**.*



Offre valable du **14 mars**
au **30 juin 2020** inclus.

Accédez au site mobile gratuit
pour tablettes et smartphones
www.vitabar-app.com/fr

* Voir modalités et références concernées au dos du bulletin.
** Voir le règlement complet sur <http://www.bosch-home.fr>



BoschHomeFrance

Jeu
concours
Bosch !**



Donnez votre avis !

Pour participer et tenter de gagner un aspirateur avec sac (149,99 € PVC*) ou un autocook (149,99 € PVC*), déposez votre avis sur la plateforme <http://www.bosch-home.fr/france/avis-consommateurs> entre le **14/03/2020** et le **30/06/2020** et voir le règlement de jeu complet sur <http://www.bosch-home.fr>

Bosch rembourse 20% du prix d'achat TTC d'un produit mentionné ci-dessous du **14/03/2020** au **30/06/2020** inclus.

Comment bénéficier de cette offre ?

- 1. ACHETEZ** entre le **14/03/2020** et le **30/06/2020** inclus l'un des produits Bosch éligibles de l'offre :
Référence **Extracteur de jus** MESM500W, MESM731M. **VitaBoost** MMBH6P6B. **Centrifugeuse** MES3500. **Blender** MMB21P0R, MMB21P1W, MMB42G0B, MMB43G2B, MMB65G5M, MMB66G7M. **Mini-blender** MMBM7G3M. **Presse agrumes** MCP72GPB. **VitaMaxx** MMBV625M, MMBV622M, MMBV621M.
- 2. COMPLETEZ** le bulletin de participation retiré en magasin ou téléchargeable en ligne (copies et impressions acceptées), entre le 14/03/2020 et le 30/06/2020 inclus.
- 3. JOIGNEZ** à votre formulaire de participation :
 - Une photocopie de votre ticket de caisse ou de la facture de votre appareil. Entourez impérativement le montant, la date d'achat et le libellé. **Gardez impérativement l'original pour la garantie de l'appareil.**
 - Le code-barres original découpé sur l'emballage.
 - Votre relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC).
- 4. ENVOYEZ** le tout sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le 15/07/2020 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :



OFFRE VITA BAR 20% REMBOURSES
OPERATION 16792
13 766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

5. RECEVEZ votre remboursement par virement bancaire.

Remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines environ après réception de votre dossier conforme et complété par les éléments mentionnés ci-dessus. Offre valable du 14/03/2020 au 30/06/2020 inclus, limitée à une demande par foyer et réservée à l'achat d'un seul produit sur l'ensemble des références concernées par l'opération (même nom, même adresse, même IBAN/BIC). Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, renseignez sur papier libre votre nom, prénom, adresse, code postal, ville, e-mail, téléphone, RIB ainsi que la référence du produit Bosch acheté et joignez-le à votre dossier (en lieu et place du formulaire d'inscription en ligne). Offre réservée exclusivement aux personnes physiques majeures capables résidents en France (Corse et DROM COM inclus) ou à Monaco, à l'exclusion du personnel de BSH Electroménager et des salariés du revendeur qui bénéficie de l'opération. Offre non cumuleable avec toute opération promotionnelle portant sur le même appareil. Frais d'affranchissement et de participation non remboursés.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société BSH Electroménager, responsable de traitement, aux fins de la gestion et l'exécution de l'opération. Ce traitement se fait dans le cadre contractuel défini par le règlement de l'opération, lequel est considéré par BSH comme étant la base légale du traitement. Vos données seront traitées par le département Marketing de BSH et un prestataire qui effectue la saisie et contrôle la validité de la participation à l'opération. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de trois années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire. Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice des droits dont vous disposez, vous pouvez consulter la politique de confidentialité des données de BSH Electroménager sur le site internet : <https://www.bsh-group.com/fr/confidentialite-des-donnees>

Si vous avez donné votre consentement à recevoir de la prospection commerciale par voie électronique, vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant une demande à serviceconsommateur@bosch-home.com

Les données collectées sont indispensables pour participer à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin de l'opération seront réputées renoncer à leur participation.

Toute demande incomplète, illisible ou non conforme aux pièces exigées ne sera pas prise en compte. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ne permettant pas de vous contacter entraîneraient l'annulation de la participation concernée et la destruction du chèque ou l'annulation du virement. Les documents que vous communiquez pour participer à l'offre ne pourront pas vous être restitués. BSH Electroménager se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Pour plus d'informations sur notre gamme de produits et sur notre entreprise, connectez-vous sur www.bosch-home.fr.

Pour toute question concernant cette opération,
vous pouvez contacter notre hotline au **09 80 10 81 14** (appel non surtaxé)
ou sur le site <https://conso.highco-data.fr>

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

Référence du produit Bosch acheté :

- ☐ Oui, j'accepte que Bosch, marque de la société BSH Electroménager, utilise mes données ou informations à caractère personnel renseignées dans ce formulaire ou via d'autres canaux (informations produit, historique des réparations, etc.) et me contacte par e-mail ou courrier, aux fins suivantes :
1. envoi de messages personnalisés relatifs à des produits, des services et des événements ;
 2. invitation à participer à des évaluations de produits et des questionnaires clients sur la façon dont j'utilise les produits ou sur mon expérience générale vis-à-vis de Bosch ou d'autres appareils ménagers ;
 3. invitation à participer à des jeux concours, offres promotionnelles et d'autres avantages ;
- ☐ J'accepte également de recevoir les communications ci-avant via les canaux de communication supplémentaires suivants : SMS / Services de messagerie (WhatsApp, Facebook Messenger, etc.) / Téléphone (Portable / Fixe)

Je dispose du droit de retirer mon consentement (donné ci-dessus) à tout moment, pour l'avenir, en envoyant ma demande de retrait à Bosch, marque de la société BSH Electroménager par mail à l'adresse suivante serviceconsommateur@bosch-home.com ou par courrier à BSH Electroménager, Service consommateur, BSH Electroménager Service Après-Vente 26 avenue Michelet CS 90045 93582 Saint Ouen cedex.

Règlement de l'opération n°16792
« OFFRE VITA BAR – 20 POURCENTS REMBOURSES »

1. Société organisatrice

La société BSH Electroménager, SAS au capital de 10 675 000 euros, dont le siège social est situé au 26 avenue Michelet, 93400 Saint Ouen, enregistrée sous le numéro B 341 911 790 du RCS de Bobigny, organise l'opération promotionnelle intitulée « OFFRE VITA BAR – 20 POURCENTS REMBOURSES » (Ci-après « **l'Opération** »). Le groupe BSH est titulaire d'une licence pour la marque Bosch, marque déposée par la société Robert Bosch GmbH.

L'Opération se déroulera dans les conditions définies ci-après :

2. Acceptation du règlement de l'Opération

La participation à l'Opération implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement.

3. Personnes concernées

Cette Opération est ouverte à tout consommateur, personne physique majeure capable, résidant en France (Corse ou DROM-COM inclus) ou à Monaco, à l'exclusion du personnel de BSH et des salariés du revendeur qui bénéficie de l'Opération.

4. Conditions de participation

Pour bénéficier du remboursement des 20 pourcents, vous devez acheter entre le 14/03/2020 et le 30/06/2020 inclus un produit Vita Bar Bosch éligible à l'offre chez un de nos revendeurs participants à l'Opération et respecter les formalités ci-dessous.

5. Formalités de participation

- Achetez un produit Vita Bar Bosch de référence parmi la sélection de produits **Extracteur de jus** MESM500W, MESM731M. **VitaBoost** MMBH6P6B. **Centrifugeuse** MES3500. **Blender** MMB21P0R, MMB21P1W, MMB42G0B, MMB43G2B, MMB65G5M, MMB66G7M. **Mini-blender** MMBM7G3M. **Presse agrumes** MCP72GPB. **VitaMaxx** MMBV625M, MMBV622M, MMBV621M. entre le 14/03/2020 et le 30/06/2020 inclus chez un de nos revendeurs participants ;
- Complétez le bulletin de participation disponible en magasin / Imprimez le bulletin de participation disponible en ligne sur le site internet <https://www.bosch-home.fr/nos-astuces/nos-promotions> et complétez-le en indiquant vos nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, email, les références du produit acheté qui bénéficie de l'Opération, ainsi que le numéro de l'Opération indiqué en haut du règlement, de manière lisible, ou indiquez ces mentions sur papier libre ;
- Validez votre bulletin de participation et imprimez-le.
- Joignez les pièces suivantes :
 - Votre bulletin de participation dûment complété ou le papier libre avec l'ensemble des mentions précitées
 - Une copie de votre facture/ticket de caisse, sur laquelle vous entourez impérativement la date d'achat, l'enseigne, le prix TTC, ainsi que la référence de l'appareil. **Conservez l'original à titre de garantie.**
 - Le code-barres original du produit découpé sur l'emballage,
 - Votre RIB IBAN-BIC.
- Envoyez-le tout suffisamment affranchi avant le 15/07/2020 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

OFFRE VITA BAR – 20 POURCENT REMBOURSES
 OPERATION – 16792
 13 766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Le participant doit avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les dispositions. Il devra également accepter et de conformer aux instructions des conditions générales d'utilisation du site internet.

6. Conditions générales

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire (ou par lettre-chèque si vous omettez de joindre votre IBAN-BIC) dans un délai de six (6) à huit (8) semaines environ à réception et validation de votre dossier complet et conforme.

Offre non cumulable avec toute autre opération portant sur le même produit.

Frais d'affranchissement et de participation non remboursés.

En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix de vente total de(s) appareil(s) pour le(s)quel(s) l'offre s'applique (prix indiqué sur votre facture à l'exclusion de tous frais, frais accessoires, frais de livraison, etc..).

Offre limitée à une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse). Toute demande incomplète, illisible ou non-conforme aux pièces exigées ne sera pas prise en compte.

Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ne permettant pas de vous contacter entraîneraient l'annulation de la participation concernée.

Les documents que vous communiquez pour participer à l'offre ne pourront pas vous être restitués. BSH Electroménager se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Il est rappelé aux participants qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Par conséquent, en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (notamment encombrement du réseau, actes de malveillance) ou de problèmes informatiques (notamment liés à l'acheminement de courrier électronique, contamination par d'éventuels virus ou intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants à l'Opération), la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

7. Données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société BSH Electroménager, responsable de traitement, aux fins de la gestion et l'exécution de l'Opération. Ce traitement se fait dans le cadre contractuel défini par le règlement de l'Opération, lequel est considéré par BSH comme étant la base légale du traitement. Vos données seront traitées par le département Marketing de BSH et un prestataire qui effectue la saisie et contrôle la validité de la participation à l'Opération. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de trois années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice des droits dont vous disposez, vous pouvez consulter la politique de confidentialité des données de BSH Electroménager sur le site internet : <https://www.bsh-group.com/fr/confidentialite-des-donnees>

Si vous avez donné votre consentement à recevoir de la prospection commerciale par voie électronique, vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant une demande à serviceconsommateur.fr@bosch-home.com.

Les données collectées sont indispensables pour participer à l'Opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin de l'Opération seront réputées renoncer à leur participation.

8. Litige

La loi applicable est la loi française. Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Pour toute question concernant cette Opération, vous pouvez contacter notre hotline au 09 80 10 81 14 (appel non surtaxé) ou sur le site <https://conso.highco-data.fr>.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Pour plus d'informations sur notre gamme de produits et sur notre entreprise, connectez-vous sur www.bosch-home.fr.

Article 1: Sociétés organisatrices

La Société BSH Electroménager, **Société par actions simplifiée**, au capital de **10 675 000 euros**, dont le **siège social est 26 avenue Michelet 93400 SAINT OUE**N, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés **de Bobigny** sous le numéro **341 911 790**, organise du 14 mars 2020 au 30 juin 2020 **minuit** (ci-après dénommées « les Sociétés Organisatrices »), un **jeu gratuit avec obligation d'achat** intitulé « **Jeu Bosch – PEM : donnez votre avis** » (ci-après « Le Jeu »).

Le Jeu se déroulera dans les conditions définies ci-après.

Article 2 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement.

La participation au Jeu d'un mineur est soumise à l'autorisation de ses parents/représentants légaux. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de vérifier la réalité de cette autorisation. A défaut pour le participant de pouvoir en justifier, sa participation au Jeu sera annulée.

Article 3 : Personnes concernées

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel des Sociétés Organisatrices et de leur partenaire ainsi que des membres de leurs familles (ascendants et descendants).

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu, les participants doivent :

- Utiliser et être en possession d'un produit Bosch antérieurement à la date de participation et avoir conservé la facture d'achat (jeu gratuit avec obligation d'achat). Le produit en question devra être encore commercialisée par la marque en France et être en ligne sur le site www.bosch-home.fr.
- Se rendre sur le site internet www.bosch-home.fr entre le 14/03/2020 et le 30/06/2020 avant minuit.
- Déposer un avis consommateur sur la fiche produit du site Internet www.bosch-home.fr sur l'appareil en sa possession et renseigner les informations requises (**le joueur doit communiquer sa vraie identité**).
- Accepter les conditions d'utilisation liées au dépôt d'un avis consommateur sur le site Internet www.bosch-home.fr et se conformer aux instructions du site.
- Valider l'avis via le mail de confirmation.

Les participants devront avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les dispositions.

Article 5 : Déroulement du Jeu et désignation du gagnant

Un tirage au sort sera organisé une fois par mois le premier jour ouvré suivant le début du mois afin de désigner un (1) gagnant par mois parmi les participants ayant déposé un avis valide (l'avis sera soumis à validation par la marque organisatrice du jeu), et ayant validé le formulaire de participation. Une semaine s'entend du lundi au dimanche et les jours ouvrés s'entendent du lundi au vendredi hors jours fériés. La liste des participants est réinitialisée après chaque tirage au sort. Il y aura donc quatre (4) tirages au sort, réalisés par la société organisatrice BSH Electroménager.

Il est possible d'augmenter les chances de gagner en déposant des avis sur différents produits. (X produits commentés, X chances supplémentaires d'être tiré au sort).

Les avis qui ne seront pas entièrement remplis, et/ou qui n'ont pas été validés ne seront pas pris en compte.

Le gagnant recevra un courrier électronique, à l'adresse mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivant le tirage au sort lui demandant de fournir les copies des preuves d'achats liées à la référence pour laquelle l'avis a été déposé. Il devra renvoyer dans les 15 jours calendaires suivant la date de réception de l'e-mail, les éléments demandés, à l'adresse mail suivante : serviceconsommateur.fr@bosch-home.com

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de ce mail sera réputé renoncer à celui-ci et la dotation sera attribué à un nouveau gagnant en fin d'opération.

Si suite à l'analyse des preuves d'achat, la participation est considérée comme non-conforme la dotation sera attribuée à un nouveau gagnant.

Une participation sera considérée comme non-conforme si l'achat du produit a été effectué après la création de l'avis, si la référence achetée ne correspond pas à la référence concernée par l'avis déposé, ou si l'avis déposé n'est pas conforme aux conditions d'utilisation du service d'avis.

Article 6 : Dotation du gagnant

Une dotation à gagner par mois, par tirage au sort. Le gagnant aura le choix entre les deux dotations suivantes : un multicuiseur AutoCook MUC22B42FR, d'une valeur indicative TTC de 149,99 €* hors éco participation, ou un aspirateur, BGL3K432, d'une valeur indicative TTC de 149,99 €* hors éco participation, soit un (1) gagnant par mois pendant la durée du jeu. La dotation sera attribuée après vérification des preuves d'achat.

La société organisatrice se réserve le droit d'attribuer un des lots en fonction de ses stocks.

La dotation est nominative et ne pourra être attribuée à une autre personne que le gagnant.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit sauf à l'initiative des Sociétés Organisatrices.

La dotation sera expédiée dans les huit semaines ou au plus tard dans les quatre mois qui suivront la confirmation du gagnant à l'email reçu suite au tirage au sort.

L'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les 3 jours de la réception et par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7: Modification de règlement

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, de prendre toute décision qu'elles pourraient estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement, sous réserve d'en informer les participants.

La modification du Règlement se fera sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées ci-avant. L'avenant sera alors déposé en ligne <https://www.bosch-home.fr/nos-astuces/nos-promotions>

Article 8 : Responsabilité des Sociétés Organisatrices

Dans l'hypothèse où les Sociétés Organisatrices se trouveraient dans l'impossibilité de permettre au gagnant de bénéficier de sa dotation, de manière partielle ou intégrale, notamment en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté (notamment en cas d'homonymes), ou de toute erreur lors du tirage au sort, ou si les circonstances l'exigent, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent Jeu si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent.

Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

En outre, la responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement de courrier électronique.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient donc être tenues pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site de www.bosch-home.fr

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues pour responsables en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance, qui empêcheraient le bon déroulement du Jeu.

Plus particulièrement, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient davantage être tenues pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site de la marque www.bosch-home.fr du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer la participation au Jeu proposé de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, les Sociétés Organisatrices pourront annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du Jeu. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 : Remboursement des frais

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au Jeu pourront être remboursés à toute personne en faisant la demande écrite par courrier postal, avant le 15/07/2020 (le cachet de la poste faisant foi), sur la base d'un montant forfaitaire de 0,21 euros, à l'adresse suivante :

JEU BOSCH PEM
Service Consommateurs Bosch
CS 90045
93582 Saint-Ouen Cedex

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant apparaître la date et l'heure de participation au jeu clairement soulignées. Le timbre (tarif lent en vigueur moins de 20g) de l'envoi de la demande sera remboursé sur simple demande écrite à l'adresse du jeu avant le 15/07/2020 accompagné d'un RIB

Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par personne (même nom, même adresse et/ou même RIB).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site Internet de la marque www.bosch-home.fr s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 10 : Protection des données à caractère personnel

Le participant reconnaît que ses données sont collectées aux fins d'assurer sa participation ainsi que la gestion et l'exécution du Jeu. BSH électroménager traite et collecte en qualité de Responsable de Traitement, directement ou par l'intermédiaire de ses sous-traitants, les données personnelles du participant lors de son inscription sur le formulaire papier ou sur le site du jeu. Le cas échéant, lorsque le participant a valablement donné votre consentement, ses données personnelles pourront être utilisées aux fins de communications marketing personnalisées.

Les données font l'objet d'un traitement par la société FEDASO France située au Maroc qui est chargée de la saisie des données. Ce pays étant situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à hcd_comite_securite@highco-data.fr

Nous conservons les données personnelles pendant la durée nécessaire à l'exécution de cette opération, pendant une durée qui ne saurait excéder trois ans, sauf si :

- Vous exercez, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui vous sont reconnus par la législation,
- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement des informations le concernant. Il a également le droit d'obtenir la portabilité de ses données c'est-à-dire le droit de recevoir les données personnelles le concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et le droit de transmettre ces données à un autre responsable de traitement sans obstacle de la part de la société organisatrice.

Pour faire valoir vos droits, veuillez adresser votre demande au délégué à la protection des données désigné par BSH en utilisant le formulaire de réclamation en ligne : <https://datarequest.bsh-group.com/fr/form?c=fr> ou en adressant votre demande par courrier à l'adresse suivante : BSH Hausgeräte GmbH, Data Protection Officer, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Allemagne.

En outre, vous disposez du droit de définir des directives post mortem relatives au sort de vos données en vous adressant à serviceconsommateur.fr@bosch-home.com et en accompagnant votre demande de la copie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Pour en savoir plus sur la politique de protection des données personnelles de la Société Organisatrice, nous vous invitons à consulter la page internet suivante : <https://www.bsh-group.com/fr/confidentialite-des-donnees>.

Article 11 : Règlement

Le présent règlement est déposé chez *Maître HUE, Huissier de Justice à Saint Ouen (93400), 5 rue Gabriel Péri* et disponible sur le site <https://www.bosch-home.fr/nos-astuces/nos-promotions>

Article 12 : Anomalies de correspondance

Toute correspondance (demande de règlement, demande de remboursement) présentant une anomalie (demande incomplète, illisible, raturée, insuffisamment affranchie) sera considérée comme nulle.

Article 13: Autorisation de publication de l'identité du gagnant

La participation au présent jeu emporte, au profit des Sociétés Organisatrices, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques des Sociétés Organisatrices, les nom, prénom et ville du gagnant ainsi que son avis consommateur en lien avec le produit sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

Cet article s'applique dans le respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles

Article 14 : Litige

La loi qui s'applique est la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.